

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue lundi le 20 mars 2017 à 18 h 38 à la salle du conseil située au 893, rue Moreau, Municipalité de Wickham.

Sont présents : M. Guy Leroux, conseiller; Mme Chantale Giroux, conseillère; M. Ian Lacharité, conseiller; M. Bertrand Massé, conseiller; Mme Raymonde Côté, conseillère; M. Pierre Côté, conseiller, formant quorum sous la présidence de la mairesse Mme Carole Côté.

Est également présent Réal Dulmaine, directeur général et secrétaire-trésorier.

**Constatation est faite que chaque membre du conseil a bien reçu l'avis de convocation.**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse Carole Côté constate le quorum à 18 h 38 et déclare la séance ouverte.

**2017-03-164**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par le conseiller Guy Leroux d'adopter l'ordre du jour suivant :

**Ordre du jour**

1. ouverture de la séance
2. adoption de l'ordre du jour
3. refonte du site internet
4. service des incendies – achat de portatifs
5. modification du règlement numéro 2017-03-847 intitulé « Règlement décrétant des travaux de pavage de la phase 2 du développement Maillette (rue du Pacifique) et un emprunt pour en payer le coût
6. entente d'intégration de l'Office municipal d'habitation de Wickham à l'Office municipal d'habitation de Drummondville
7. brunch pour les bénévoles 2017
8. services d'inspection municipale en urbanisme
9. adoption de l'entente intermunicipale relative à la réfection du pavage d'une partie de la route Jean-de Brébeuf et d'une partie du chemin du 9<sup>e</sup> rang;
10. Centre informatique Wickhami.com – suppression de l'ajout comme assuré additionnel
11. Association des directeurs municipaux du Québec – activité de perfectionnement;
12. période de questions
13. fermeture de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2017-03-165**

**3. REFONTE DU SITE INTERNET – ADJUDICATION DU CONTRAT**

Attendu la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par le conseiller Bertrand Massé :

- . d'accorder à Dévicom inc. le contrat pour la refonte du site internet pour le prix total de 24 850 \$ taxes incluses;
- . que le devis d'appel d'offres, la soumission de Dévicom inc. et la présente résolution soient le contrat liant la Municipalité et Dévicom inc.;
- . de payer cette dépense à même le surplus accumulé non affecté réservé pour les équipements informatiques et/ou site internet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-03-166

**4. SERVICE DES INCENDIES – ACHAT DE PORTATIFS**

Attendu que 4 portatifs pour le service des incendies sont à remplacer afin de pouvoir être utilisés lors d'entraide;

Attendu les prix demandés auprès de 3 fournisseurs;

Attendu que cette dépense est prévue au budget 2017;

Il est proposé par la conseillère Chantale Giroux, appuyé par la conseillère Raymonde Côté d'acheter de Raytech Électronique Inc. 4 portatifs Kenwood NX-220K3 avec batterie KNB-57L, antenne, chargeur rapide et programmation ainsi que 4 batteries supplémentaires KNB-57L et 4 micros haut-parleurs KMC-21 au prix total de 2 937.93 \$ taxes en sus conformément à la soumission numéro 39370 du 8 mars 2017. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-03-167

**5. MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-03-847 INTITULÉ « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PAVAGE DE LA PHASE 2 DU DÉVELOPPEMENT MAILLETTE (RUE DU PACIFIQUE) ET UN EMPRUNT POUR EN PAYER LE COÛT »**

Attendu le règlement numéro 2017-03-847;

Attendu que le conseil désire prévoir une clause de paiement par anticipation conformément à l'article 1072.1 du *Code municipal*;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement numéro 2017-03-847 en conséquence;

Attendu la possibilité de modifier dans ce sens un règlement d'emprunt par voie de résolution;

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par le conseiller Bertrand Massé que le règlement numéro 2017-03-847 soit modifié de la façon suivante par l'ajout de l'article 4.1 suivant :

**Article 4.1 Paiement anticipé**

Les propriétaires des immeubles imposables en vertu du présent règlement pourront être exemptés de l'endettement à long terme, en payant en un seul versement la part du capital prévue à l'annexe A jointe au présent règlement, et ce, avant la première émission de titre en vertu de cet emprunt.

Le montant de l'emprunt sera par conséquent réduit d'une somme équivalente à celle payée par les propriétaires en vertu de la présente disposition.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-03-168

**6. ENTENTE D'INTÉGRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE WICKHAM À L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE DRUMMONDVILLE**

Attendu que l'Office municipal d'habitation de Wickham a demandé l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de s'intégrer à l'Office municipal d'habitation de Drummondville;

Attendu que l'Office municipal d'habitation de Drummondville a présenté au conseil des maires de la MRC de Drummond un projet d'entente d'intégration et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

Attendu que l'Office municipal d'habitation de Wickham présentera, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour sa dissolution en raison de son intégration à l'Office municipal d'habitation de Drummondville selon les termes et conditions d'une entente d'intégration;

Attendu qu'après étude du projet de l'entente d'intégration, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

Il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé par la conseillère Raymonde Côté que le conseil recommande favorablement l'intégration de l'Office municipal d'habitation de Wickham à l'Office municipal d'habitation de Drummondville suivant les termes et conditions du projet d'entente d'intégration. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2017-03-169**

#### **7. BRUNCH POUR LES BÉNÉVOLES 2017**

Attendu que le conseil est d'avis d'organiser une activité reconnaissance pour les bénévoles dans le cadre de la Semaine de l'action bénévole qui se tiendra du 23 au 29 avril 2017;

Attendu que l'activité reconnaissance consiste à la tenue d'un brunch le dimanche 23 avril 2017;

Attendu les soumissions reçues;

Attendu que cette dépense est prévue au budget 2017;

Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par le conseiller Ian Lacharité :

- . de retenir les services de Restaurant Le Rucher pour préparer et servir le brunch du 23 avril 2017, au prix de 11.50 \$ par adulte et de 5.75 \$ pour les enfants de 6 à 12 ans, taxes en sus, conformément à la soumission du 13 mars 2017;
- . de fixer le prix de vente des repas à 12 \$ taxes en sus pour les adultes et à 6 \$ taxes en sus pour les enfants de 6 à 12 ans.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2017-03-170**

#### **8. SERVICES D'INSPECTION MUNICIPALE EN URBANSIME**

Attendu que la responsable de l'urbanisme est en arrêt de travail pour une période indéterminée;

Attendu que la Municipalité désire donner les services aux gens qui demandent des permis pendant l'absence de la responsable en urbanisme;

Attendu l'offre reçue de Gestion Électronique de Services Techniques et d'Inspection Municipale inc. (GESTIM);

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé le conseiller Pierre Côté :

- . de ratifier la décision de retenir les services de Gestion Électronique de Services Techniques et d'Inspection Municipale inc. à compter du 15 mars 2017 pour effectuer les services d'inspection municipale les mercredi et vendredi pendant la période d'absence de la responsable en urbanisme pour des honoraires de 385 \$ taxes en sus par journée de travail plus 0.55 \$ du kilomètre taxe en sus pour les déplacements effectués à l'intérieur du territoire de la municipalité aux fins d'exécutions des tâches attribuées plus un tarif de 55 \$ pour les heures supplémentaires taxes en sus conformément à l'offre de services du 8 mars 2017;
- . d'autoriser Samuel Grenier et Alexandre Thibault à signer les permis, avis et constats au besoin;
- . d'amender le poste budgétaire 0261017419 en prenant les deniers nécessaires du poste 0261010141.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2017-03-171**

#### **9. ADOPTION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA RÉFECTION DU PAVAGE D'UNE PARTIE DE LA ROUTE JEAN-DE BRÉBEUF ET D'UNE PARTIE DU CHEMIN DU 9<sup>e</sup> RANG**

Attendu la résolution numéro 201702-079;

Attendu la résolution numéro 060.03.17 de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham dans laquelle les membres du conseil demandent un léger élargissement de 2 pieds de la route Jean-de Brébeuf afin de faciliter le passage des cyclistes et profitable pour les 2 municipalités;

Attendu que le coût de cet élargissement a été évalué à 65 503 \$ par WSP Canada Inc.

Attendu qu'une municipalité peut par résolution, autoriser la conclusion d'une entente relative à des biens, des services ou à des travaux avec toute autre municipalité, aux

fins de leur compétence, et ce, en vertu des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec (L.R.Q. c. C-27.1)*;

Attendu que les Municipalités de Wickham et de Saint-Germain-de-Grantham désirent s'entendre pour faire exécuter des travaux de réfection de pavage d'une partie de la route Jean-de Brébeuf et d'une partie du chemin du 9<sup>e</sup> rang;

Attendu qu'il est dans l'intérêt des municipalités de conclure la présente entente;

Il est proposé par la conseillère Chantale Giroux, appuyé par le conseiller Bertrand Massé :

- . d'abroger la résolution numéro 2017-02-079;
- . que la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente relative à la réfection du pavage d'une partie de la route Jean-de Brébeuf et d'une partie du chemin du 9<sup>e</sup> rang;
- . d'installer un panneau de type coroplaste d'une dimension de 4 pieds par 8 pieds à l'intersection du 7<sup>e</sup> rang et de la route Jean-de Brébeuf pour informer la population de la réalisation des travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Copie de la présente entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**2017-03-172      10. CENTRE INFORMATIQUE WICKHAMI.COM – SUPPRESSION DE L'AJOUT COMME ASSURÉ ADDITIONNEL**

Attendu la résolution numéro 2016-03-09-04 adoptée lors de l'assemblée générale du 9 mars 2016 à l'effet de transférer à la Municipalité à partir du 9 mars 2016 tous les actifs de l'organisme et de déposer le plus rapidement possible tous les documents requis et nécessaires à la dissolution du Centre informatique Wickhami.com soit les états financiers ainsi qu'un acte notarié pour l'annulation de la charte;

Il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par le conseiller Pierre Côté d'aviser la Mutuelle des municipalités du Québec de supprimer l'assuré additionnel Centre informatique Wickhami.com rétroactivement au 9 mars 2016. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2017-03-173      11. ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC – ACTIVITÉ DE PERFECTIONNEMENT**

Attendu que les sommes nécessaires sont prévues au budget 2017 pour la formation; Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par la conseillère Chantale Giroux d'autoriser l'émission d'un déboursé au montant de 699.05 \$ à l'Association des directeurs municipaux du Québec en paiement des frais d'inscription du directeur général et secrétaire-trésorier et de la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe à l'activité de perfectionnement « directeurs généraux locaux et de MRC : rôle et collaborations » et de rembourser sur présentation de pièces justificatives les autres frais inhérents reliés à cette formation et ce, selon les directives en vigueur. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

**2017-03-174      13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par le conseiller Bertrand Massé que la présente séance soit levée à 18 h 50. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Carole Côté  
Mairesse

Réal Dulmaine  
Directeur général et secrétaire-trésorier